



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 13 mai 2009

CONTENU

Politique commerciale américaine

Le Cycle de Doha : une nouvelle approche américaine?.....1

Point de mire : législations commerciales

Le Département du Travail et les PAAC : 23 États négativement affectés2

DPI : nouvelle législation?.....3

Politique commerciale américaine

Le Cycle de Doha : une nouvelle approche américaine?

L'administration Obama songe à adopter une nouvelle approche pour en finir avec le Cycle de Doha. Celle-ci devrait permettre aux États-Unis de sécuriser d'importantes parts de marché pour leurs exportateurs. De plus, par le biais de cette approche, les pays participants aux prises avec la stagnation du Cycle de Doha pourront immédiatement procéder à des réductions de tarifs pour les biens agricoles et industriels au lieu de s'enliser dans des modalités juridiques complexes. Ces modalités sont, en fait, des formules de coupures de tarifs qui spécifient les dérogations que les pays peuvent faire. Ainsi, la nouvelle approche américaine semble constituer un compromis entre une approche dite « requête/offre » directe (*straight request-offer*), dans laquelle les pays négocient exclusivement sur une base de produit-par-produit. et une approche basée sur des modalités strictes, à l'image de celle en vigueur actuellement. En proposant des coupures de tarifs sur des produits spécifiques, les pays pourront choisir entre les produits pouvant faire l'objet de coupures directes et ceux relevant de dérogations. Ce choix pourrait se faire sur une base bilatérale.

Mais cette nouvelle approche, bien que séduisante par son pragmatisme, n'est pas sans complications. Par exemple, que faire des pays qui ne peuvent même pas s'entendre sur le type de dérogations pouvant permettre les coupures de tarifs? Ce problème, qui fut pour la première fois soulevé par le Canada il y a quelques semaines, n'a pas encore reçu l'attention qu'il mérite. Un autre problème est celui de l'asymétrie commerciale. À cet égard, les pays en voie de développement ont rejeté la nouvelle approche américaine, car ils jugent qu'elle ne servirait que les intérêts commerciaux des États-Unis par la sécurisation de l'accessibilité aux marchés pour les exportateurs américains. Par ailleurs, les pays en voie de développement ont critiqué le manque de concession quant aux subventions fédérales pour le secteur agricole américain. Les opposants estiment que ce changement de politique sape les durs et longs efforts diplomatiques jusqu'à maintenant investis par plusieurs pays qui tentent de trouver une solution aux problèmes des modalités juridiques. En effet, les pays en voie de développement craignent que le processus de consultations



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 13 mai 2009

bilatérales ne favorise que les pays plus nantis, comme les États-Unis, car ces derniers pourront user de leur capital politique pour faire pression sur les pays plus faibles dans le but d'obtenir des concessions. Aussi la nouvelle approche américaine ne propose aucune solution aux enjeux commerciaux tels le mécanisme de défense des pays en voie de développement contre des hausses drastiques de leurs importations.

Cette nouvelle approche pourrait être présentée par le Représentant américain pour le commerce (USTR), Ron Kirk, lors d'une rencontre avec les ambassadeurs de l'OMC qui aura lieu la semaine prochaine à Genève. Néanmoins, il y a de faibles chances qu'il ne le fasse, puisque cette rencontre sera sa première depuis sa nomination. Ainsi, il risque d'être en « mode écoute » sur la question du Cycle de Doha. De plus, l'administration Obama a souligné que sa politique commerciale demeurerait en développement, ce qui veut dire qu'aucune décision quant au Cycle de Doha n'est encore mise en œuvre. Cela dit, les États-Unis semblent déterminés à en finir avec la stagnation diplomatico-économique de Doha. Mais de là à savoir dans combien de temps une décision concrète sera prise relève de l'apriorisme. À en juger par le discours de Kirk prononcé au *Georgetown University Law Center* le 23 avril dernier, les positions de l'USTR sur l'enjeu de Doha pourraient nous être exposées sous peu.

Un autre fait important ayant joué un rôle dans le désir de Washington de changer d'approche est la pression d'importants groupes industriels américains comme la Chambre du commerce des États-Unis, la *National Association of Manufacturers* (NAM), la Coalition des industries des Services (CSI) et la *American Farm Bureau Federation* qui se sont opposés aux termes du commerce proposés à Doha en décembre dernier. L'importance de ces groupes est non-négligeable si l'on en croit les interactions le 1^{er} mai dernier entre ceux-ci et Michael Froman, l'adjoint au Conseiller à la sécurité nationale, ainsi que Douglas Bell, le Directeur du commerce international et de l'investissement au Conseil de sécurité nationale.

Source : Jamie Strawbridge, « U.S. Mulls New Approach To Doha Round That Cuts To Scheduling Early », *Inside US Trade*, Vol. 27, No. 18 - May 8, 2009, p. 24-25.

Point de mire : législations américaines

Le Département du Travail et les PAAC : 23 États négativement affectés

Dans une lettre écrite à la Secrétaire au Travail, Hilda Solis, plusieurs membres hauts placés (républicains) du Comité des Voies et Moyens ont exprimé leur opposition face à un mandat du Département américain du Travail qui donne aux employés du Service de l'emploi (ES) la possibilité d'administrer les Programmes d'aide à l'ajustement commercial (PAAC). Plus tôt cette année



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 13 mai 2009

(voir la veille du 30 mars), les membres du Congrès ont travaillé ensemble afin d'améliorer la loi sur les PAAC. Au Comité des Voies et Moyens et au Comité sénatorial sur les Finances, républicains et démocrates se sont mis d'accord pour retirer la législation de 2007 permettant aux employés de l'ES d'administrer les PAAC.

Ainsi, dans leur lettre, les républicains se sont dits « déçus » de l'intention du Département du Travail de « renverser, plutôt que de respecter » cette récente décision législative bipartite. Plus encore, dans leur lettre, les membres ont affirmé que le mandat fédéral du Département du Travail obligera 23 États, dont certains très importants, à changer, à un coût potentiellement élevé, la façon dont ils administrent les PAAC. En fait, le nouveau mandat, nous disent les signataires de la lettre, « enlève aux États leur capacité d'administrer efficacement » les PAAC. Les 23 États qui seront négativement affectés par les plans du Département du Travail sont : l'Arkansas, le Colorado, la Floride, l'Illinois, l'Indiana, l'Iowa, le Kansas, la Louisiane, le Maine, le Maryland, le Massachusetts, le Michigan, le Minnesota, le Missouri, le Nebraska, le New Jersey, New York, l'Ohio, la Pennsylvanie, la Caroline du Sud, le Tennessee, le Texas et la Virginie. Un enjeu qui est donc à surveiller dans les semaines à venir.

Source : Committee on Ways and Means, « Ways & Means Republicans: DOL Defying Congressional Will on TAA for Workers Program », *Press Release*, Friday, May 8, 2009. [En ligne]: <http://republicans.waysandmeans.house.gov/>

DPI: nouvelle législation?

Une nouvelle législation sur les droits de propriété intellectuelle (DPI) est sur le point d'être écrite au Comité sénatorial sur les finances. Cette nouvelle législation a pour but de combattre la contrefaçon et la piraterie des DPI en mettant l'accent sur une application plus rigide des lois aux frontières américaines, et ce, par l'entremise de la protection des douanes et frontières américaines (CBP). Plus concrètement, la législation vise à augmenter le financement de la CBP à des fins d'application des lois sur les DPI. Par exemple, le financement des formations des douaniers et des inspecteurs des ports sera augmenté. De plus, la législation pourrait octroyer plus de pouvoir aux inspecteurs des ports. Par exemple, ces derniers pourraient être en mesure de communiquer directement avec les détenteurs des DPI afin de mieux intercepter les biens contrefaits. Aussi la législation pourrait créer un poste de Commissaire adjoint à la CBP dont la responsabilité serait de s'occuper des enjeux entourant le respect des DPI. D'ailleurs, le Président du Comité sénatorial sur les finances, Max Baucus, a récemment déclaré qu'une nouvelle législation sur la protection des frontières était plus que jamais nécessaire afin d'intercepter les produits contrefaits et dangereux (c'est-à-dire qui ne respectent pas les standards de sécurité) en provenance de la Chine.



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 13 mai 2009

La nouvelle législation devrait donc reposer sur trois fondements : la « facilitation du commerce et l'application de la loi », l'allocation de ressources suffisantes et la réforme du *duty drawback system*, qui consiste en un programme permettant aux entreprises de se faire rembourser pour des droits payés sur des importations qui, plus tard, sont incorporés dans des produits destinés à l'exportation. Les industries pétrochimiques, pharmaceutiques et de l'automobile, qui sont connues pour avoir recours à ce système, ont fait part de leurs critiques quant au fonctionnement du programme. Un problème majeur soulevé par ces industries est l'inertie administrative du programme. Une solution serait la modernisation du processus administratif du *duty drawback* en l'incorporant dans le système électronique de l'*Automated Commercial Environment* (ACE). La nouvelle législation pourrait également permettre de restructurer la CBP en élargissant son rôle au niveau de la sécurité nationale, et ce en donnant par exemple plus de place au Comité sur les opérations commerciales de la CBP (COAC). Mais cela risque de poser le problème de la juridiction entre le Comité sur les finances et celui du *Homeland Security*. En effet, il y a un risque d'empiètement entre les deux Comités, d'où l'importance pour les Finances de s'en tenir à leur juridiction.

Baucus et Chuck Grassley (le haut membre du Comité sur les finances) pourraient proposer la nouvelle législation avant le 65^e anniversaire du Jour J. L'objectif serait que cette législation puisse être incorporée à une autre, cette fois-ci élaborée par le Comité sénatorial du *Homeland Security* et le Comité pour les Affaires gouvernementales de façon à mieux répartir les fonds. Puisque la majeure partie des fonds de la CBP est destinée à la protection des frontières, la nouvelle législation permettrait ainsi de lier les enjeux des DPI à ceux de sécurité nationale et donc de créer un équilibre entre un commerce juste et un environnement sécuritaire.

Source : Éditorial, « Baucus, Grassley Customs Bill To Strengthen IPR Enforcement », *Inside US Trade*, Vol. 27, No. 18 - May 8, 2009, p. 15-16.

Chronique commerciale américaine

Ce bulletin est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

Direction scientifique : Christian Deblock

Recherche et Rédaction : Guillaume Mascotto

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - ceim@uqam.ca

